



## Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°15/23

#### **Objet de la délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport**

L'an deux mille vingt-trois  
et le quinze décembre  
le Comité Syndical du Syndicat mixte  
de gestion des nappes de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

#### **Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Olivier MICHEL, Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M. Frédéric SABATIER, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT

➤ Procurations :

de Madame Monique ARAVECCHIA à Monsieur Xavier DUFOUR  
de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL  
de Madame Marie-France SOURD à Madame Marylène BONFILLON  
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Christophe TRAPY

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 19
Procurations : 4
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 23

**Secrétaire de séance :** Marylène BONFILLON

**Rapporteur :** Mme Céline TRAMONTIN

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2023, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

## Le Comité :

**OUI** à l'exposé de Mme la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 présenté sous forme de rapport ci-joint,

**AUTORISE** la Présidente à signer les pièces à intervenir,

**AINSI** fait et délibéré à Istres, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,  
Céline TRAMONTIN**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## Comité syndical du 15 décembre 2023

# RAPPORT N°1 :

## Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2023, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

### Le contexte général et les grandes orientations 2024

Le premier objectif du DOB est de **mettre en discussion les priorités d'intervention** de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

### Evènements marquants 2023 et perspectives :

Après deux années de crises sanitaires liées au COVID19, le début de la guerre en Ukraine en 2022 a entraîné une crise énergétique sans précédent impliquant une baisse du pouvoir d'achat. L'inflation croissante sur 2022 a perduré en 2023, elle semble se stabiliser tout en restant à un niveau élevé.

Afin de mieux anticiper les périodes de tensions, et notamment la sécheresse historique de l'été 2022 entraînant de grandes restrictions sur l'alimentation des canaux d'irrigation agricole, le syndicat a renouvelé son matériel hydrogéologique vieillissant pour assurer un suivi optimal de la ressource, ce qui a demandé un important travail de terrain. Également, le réseau de surveillance des niveaux de la nappe dépasse cette année les 10 ans. C'est pourquoi a été opéré une refonte du bulletin mensuel. A la fois dans le mode de calcul qui permet dorénavant d'utiliser la méthode du BRGM largement utilisée en France, appelée Indice Piézométrique Standardisé, ainsi que dans la forme pour rendre le bulletin plus accessible au public et agréable à lire.

A la suite d'un travail minutieux du nouveau chargé de mission Ressource en Eau pour récupérer l'usage du modèle numérique de la nappe, il a été décidé de faire faire un diagnostic complet du modèle hydrogéologique de la nappe par deux bureaux d'étude. Ces résultats et les données récupérées serviront à créer un modèle hydrogéologique opérationnel, facile d'utilisation pour les agents du SYMCRAU, pour répondre aux différentes demandes des services de l'Etat et des élus du territoire.

Également cette année, une première version du rapport préliminaire du futur SAGE de la Crau a été déposé en préfecture en juin 2023, qui appelle quelques modifications avant passage en comité d'agrément pour mars 2024. La finalisation du rapport a demandé du temps d'agent supplémentaire pour répondre aux dernières recommandations des acteurs et des services de l'Etat et anticiper les besoins futurs de la phase d'élaboration du SAGE.

Le projet de Paiements pour Services Environnementaux, qui reste un dispositif expérimental avant tout, a nécessité du temps d'agent supplémentaire cette année pour sa mise en conformité avec la nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027.

### Bilan des actions 2023 et priorités 2024 :

#### Observer et anticiper :

#### Le réseau de suivi quantitatif et qualitatif :

*Objectif : Disposer d'une vision en temps réel de l'évolution de la qualité et du niveau de la nappe*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité : suivi, maintenance et exploitation des données des 23 piézomètres SYMCRAU, analyse des 10 points des autres réseaux partenaires (INRA, BRGM)</li> <li>- Qualité : échantillonnage (hautes et basses eaux) et exploitation des données des 17 Qualitomètres</li> <li>- Renouvellement complet du parc des sondes</li> <li>- Installation des sondes, changement des câbles, maintenance sur tous les piézomètres.</li> <li>- Travail de cartographie et SIG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuite du suivi (action chronique)</b></li> <li>- <b>Maintenance sur tous les piézomètres.</b></li> <li>- <b>Travail de cartographie et SIG</b></li> <li>- <b>Mise à jour des conventions pour le suivi des sondes avec les propriétaires des parcelles</b></li> <li><b>Campagnes thématiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sur les isotopes pour déterminer l'origine de l'eau (3 points autour de l'étang de l'Olivier, et un point autour de l'étang d'Entressen)</b></li> <li>- <b>Sur les polluants éternels (PFAS)</b></li> <li>- <b>intégration du suivi zones humides (OSMOSE2)</b></li> </ul> </li> </ul>
Coûts : 82 500 € + 210 jours de travail (35 000€ suivi qualité et maintenance + 47 500 € (sondes suivi patrimonial))	Coûts environ : 82 000 € + 205 jours de travail (55 000 € suivi qualité, 13 000 € maintenance, zones humides, campagnes thématiques + 14000 € sondes salinité et sondes piézométriques)

#### L'observatoire de la nappe :

*Objectif : Recenser, inventorier et diffuser à un large public les données et études liées aux eaux souterraines et à l'occupation des sols en Crau, mise à jour des outils de cartographie et SIG*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de tous les contenants du site, vulgarisation des données du site</li> <li>- Refonte des bulletins mensuels et annuel</li> <li>- Diffusion bulletins mensuels et annuel, newsletter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion bulletins mensuels et annuel, newsletter</li> <li>- Vulgarisation des données scientifiques sur les différents réseaux</li> <li>- Mise à jour des différents outils, du site internet et des réseaux</li> </ul>
Coûts : 4 000 € + 74 jours de travail	Coûts environ : 4 000 € + 50 jours de travail

### Le modèle hydrogéologique :

Il s'agit d'un outil de calcul capable de simuler l'évolution du niveau de la nappe et la migration de polluants dans les eaux souterraines.

*Objectif : Evaluer l'impact de projets (aménagement, nouveau captage...),  
 Réaliser des simulations prospectives liées à d'éventuelles modifications de la recharge de la nappe  
 Simuler des transferts de polluants depuis la surface dans le cadre de pollutions accidentelles ou diffuses  
 (extension d'un panache de pollution, temps de transfert ...)*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase de diagnostic du modèle hydrogéologique existant</li> <li>- Récupérations des données brutes qui serviront à la création d'un nouveau modèle sur 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'un marché pour la création d'un nouveau modèle hydrogéologique à partir du diagnostic et des données récupérées en 2023 (entre 6 et 9 mois)</li> </ul>
Coûts : 18 060 € + 41 jours de travail	Coûts environ : 60 000 € (la seconde phase pourrait être reportée au premier trimestre 2025 si difficultés techniques d'intégration des données qui nécessitent plus de temps) + 65 jours de travail

### Connaître :

#### L'étude OSMOSE sur le besoin en eau des zones humides (action C3-5 du contrat de nappe) :

*Objectif : Définir les besoins en eau des milieux naturels alimentés par la nappe, en quantité et en qualité pour définir les limites d'exploitation des eaux souterraines*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre : copil de restitution et rapport définitif</li> <li>- Intégration du suivi osmose dans le suivi patrimonial du syndicat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration du suivi OMOSE (zones humides) dans le suivi patrimonial quantitatif et qualitatif</li> </ul>
Coûts : environ 70 000 € + 30 jours de travail	

## L'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau :

*Objectif : Caractériser le potentiel de cette éventuelle ressource de sécurisation en cas de défaillance quantitative ou qualitative de la nappe superficielle*

A l'origine du projet de sécurisation de la ressource en eau en Crau, un partenariat de recherche et développement avec l'université de Rennes a été envisagé afin de faire travailler un doctorant sur le sujet. La sécheresse de l'année 2022 a montré que le changement climatique impacte d'ores et déjà le territoire de la Durance et de la Crau. Il est désormais impératif d'acquérir des connaissances sur les potentielles ressources de sécurisation, qui puissent être utilisées à des fins opérationnelles plus rapidement que via un projet de recherche académique.

C'est pourquoi la déclinaison opérationnelle des actions rattachées à la phase 2 seront réalisées grâce à une collaboration scientifique et technique entre le SYMCRAU (gestionnaire de la ressource et porteur du SAGE de la Crau) et différents prestataires retenus par le SYMCRAU au travers de marchés publics pour :

- La réalisation de forages, avec essais de pompage et mise en place d'appareillages métrologiques
- La détermination de l'origine de l'eau via un suivi de la composante chimique de l'eau

In fine, cette étude permettra d'éclairer les réflexions qui seront conduites dans le cadre du SAGE de la Crau en cours d'élaboration, notamment sur la nécessité de proposer des règles de gestion quantitatives et qualitatives permettant la préservation et, le cas échéant, l'exploitation durable des ressources de ces formations profondes.

Les dépenses pour cette étude seront réparties sur plusieurs exercices comptables (2022 à 2026) pour un montant total de 520 000€ découpées en phases.

La phase 1, qui s'est déroulée entre juin 2022 et mars 2023, a conclu sur les sites préférentiels à investiguer pour la phase 2 de l'étude.

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préalable de modélisation géologique 3D des formations pré-pliocènes dans la plaine de la Crau avec le BRGM</li> <li>- Recherche de potentiels terrain pouvant accueillir les forages</li> <li>-Ecriture du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et attribution du marché en novembre 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Finalisation du marché assistance à maîtrise d'ouvrage</b></li> <li>- <b>Sélection des zones pour implanter les piézomètres</b></li> <li>-<b>Ecriture et lancement du marché de forage et d'équipement des piézomètres</b></li> <li>-<b>Essais de pompages</b></li> <li><b>Analyses</b></li> <li>-<b>Lancement étude miocène</b></li> </ul>
Coûts : 25 200 € + 35 jours de travail	<b>Coûts estimés : 302 000 € (100 000 € fonctionnement + 202 000 € (forages et sondes) + 90 jours de travail</b>

## L'Etude de recharge artificielle de la nappe de la Crau :

*Objectif : dans le cadre de cette étude, l'Etat souhaite recueillir auprès du SYMCRAU des connaissances sur la potentialité de recharger de manière artificielle la nappe de la Crau avec une partie des eaux déversées actuellement dans l'étang de Berre. Plus spécifiquement, il s'agira d'utiliser le modèle de fonctionnement de la nappe pour identifier les zones sensibles au risque d'inondation par remontée de nappe et de tester des scénarii de recharge (selon la localisation, l'occupation du sol et la période de l'année).*

Le diagnostic du modèle effectué en 2023 a conclu sur l'impossibilité pour le SYMCRAU d'utiliser actuellement le modèle numérique de l'étude SENERGI. Pour récupérer l'usage du modèle, il est nécessaire de réaliser une prestation de simplification et de mise à jour du modèle sur 2024. Aussi, la DREAL a été informée de la modification du calendrier pour une potentielle étude du SYMCRAU en 2025.



Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
- Echanges avec les services de l'Etat et suivi de l'avancée des études sur le sujet	- Echanges avec les services de l'Etat et suivi de l'avancée des études sur le sujet
2 jours de travail de régie	<b>2 jours de travail en régie</b>

### Dialogue sur les résultats de ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau :

*Objectif : entamer un dialogue avec les acteurs du territoire et les potentiels financeurs à partir des résultats de l'étude ProHydra2028 spécifiques à la Crau, en vue de l'élaboration du futur SAGE de la Crau*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
- Mise en place de la convention avec la FDSH13 - Extraction et appropriation des résultats de l'étude ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau - Mise en place d'un questionnaire auprès des ASP pour recueillir leurs besoins financiers pour la rénovation et l'entretien des canaux	Pas de suivi spécifique
20 jours de travail	

### Accompagner les politiques publiques :

#### L'animation Ressource Stratégique pour l'eau potable et le suivi des projets d'aménagement :

*Objectif : mettre en place le programme d'actions visant à préserver les zones de sauvegarde pour les besoins actuels et futurs en eau potable*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
- Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis - Animation Plan d'actions - Animation dans le domaine agricole - Suivi étude foncière avec la SAFER	- <b>Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis</b> - <b>Animation Plan d'actions</b> - <b>Animation dans le domaine agricole</b> - <b>Veille foncière sur les zones de sauvegarde mise en place avec la SAFER</b>
Coûts : 5 040 € + 86 Jours de travail	<b>Coûts environ : 110 Jours de travail</b>

### Le suivi et la contribution aux politiques publiques transversales et/ou supra :

(Alimentation en eau potable et gestion des eaux usées, aménagement du territoire, pluvial, politique agricole...)

*Objectif : favoriser la prise en compte des enjeux de l'eau en Crau*



Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE Durance</li> <li>- AGORA</li> <li>- Comité sécheresse départemental</li> <li>- suivi de l'élaboration de l'arrêté cadre sécheresse interdépartementale</li> <li>- Réunions avec les services de l'ETAT (DREAL, DDTM ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et coordination avec les politiques de l'eau supra et transversales</li> </ul>
<b>Dossiers transversaux</b>	<b>Dossiers transversaux</b>

### Dispositif CAHM :

*Objectif : Mettre à disposition un service d'ingénierie mutualisé en hydrogéologie aux membres et partenaires institutionnels (dispositif CAMH-CRAU) et favoriser la prise en compte de la gestion et la préservation de la ressource en eau dans les projets*

*Bénéfice pour les maîtres d'ouvrage :*

*Disposer d'outils et de services spécialisés clés en main et à moindre coût*

*Gagner du temps dans les procédures*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et assistance aux porteurs de projets</li> <li>- Poursuite Etude hydrogéologique relative au suivi du fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et assistance aux porteurs de projets</li> <li>- Poursuite Etude hydrogéologique relative au suivi du fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne ...</li> </ul>
<b>Coûts : 5 000 € + 10 jours de travail</b>	<b>Coûts environ : 5 000 € + 10 jours de travail</b>

### La participation citoyenne à travers l'élaboration d'un jeu sérieux :

*Objectif : Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées, connaître l'avis des populations et favoriser la contribution du grand public aux décisions relatives à la gestion de l'eau*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la version finale du jeu sérieux (fin du marché)</li> <li>- Création d'une maquette de jeu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du jeu dans la stratégie CISEF</li> </ul>
<b>Coûts : 22 464 € + 15 jours de travail</b>	

### Coordonner les différents acteurs du territoire pour promouvoir une gestion globale et concertée de la ressource en eau sur la Crau :

#### Le contrat de nappe : suivi du contrat et réalisation des fiches actions du volet E (stratégie CISEF)



*Objectif : Coordonner, planifier et programmer les moyens pour une gestion durable de la ressource en eau  
Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées et promouvoir les actions exemplaires développées sur le territoire*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
Contrat de nappe - Signature de la phase 2 (hormis le Parc Camargue qui n'a pas encore délibéré à ce jour) - Mise en œuvre de la phase 2 - Suivi du marché « programme pédagogique sur l'eau et le territoire à destination des scolaires » En plus (stratégie CISEF) - Manifestations sur la Crau - Poursuite des actions en cours	Contrat de nappe - <b>Animation et coordination du contrat de nappe avec les différents acteurs</b> - <b>Action du contrat de nappe : Réalisation de 3 films pédagogiques pour améliorer la visibilité des enjeux de la nappe</b> - <b>Finalisation du marché « Programme pédagogique sur l'eau et le territoire à destination des scolaires »</b> En plus (stratégie CISEF) - Poursuite des actions en cours - Manifestations sur la Crau
<b>Coûts : 130 jours de travail</b>	<b>Coûts environ : 50 000 € + 242 jours de travail</b>

### Mettre en place les outils nécessaires à la gestion et à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels :

#### Préfiguration SAGE de la Crau :

*Objectif : Pérenniser la recharge artificielle de la nappe, affirmer un cadre territorial de gestion et de gouvernance pour détermination des volumes prélevables de la Nappe, fixer une dotation « ressource » par catégorie d'usages en fonction des conditions de recharge, définir un cadre commun et local permettant de préserver les zones de sauvegarde*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
- Finalisation du dossier préliminaire du SAGE, avec l'aide du bureau d'études ASCA, comprenant une proposition de périmètre et de composition de la CLE - Dépôt du dossier préliminaire à la préfecture- Suivi instruction émergence du SAGE	- <b>Passage du rapport préliminaire au comité d'Agrément de mars</b> - <b>Attente des arrêtés préfectoraux (composition de la Clé, périmètre du futur SAGE)</b> - <b>Installation de la future CLE</b> - <b>évaluation des besoins pour l'élaboration d'un PTGE</b> - <b>Suivi d'une étude juridique sur l'opportunité d'une labellisation EPTB du SYMCRAU</b>
<b>7 980 € + 119 jours de travail</b>	<b>25 000 € + 120 jours de travail</b>

**Mise en place de « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) » :**

*Objectif : Favoriser le maintien des prairies fourragères par la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus liés à la recharge de la nappe, préserver la biodiversité et la qualité de l'eau (en particulier dans les zones de sauvegarde) en rémunérant les nouveaux services environnementaux rendus au sein des exploitations agricoles*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des pièces justificatives et calcul des montants des aides à verser</li> <li>- Mises en paiements</li> <li>- Animation de la démarche et du label haie</li> <li>- Contrôle des exploitations</li> <li>- Organisation inauguration PSE avec l'AERMC et journée de sensibilisation à destination des agriculteurs</li> <li>- Mise en conformité du projet PSE et des dossiers des agriculteurs avec la nouvelle PAC</li> </ul>	<b>Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Recueil des pièces justificatives et calcul des montants des aides à verser</b></li> <li>- <b>Mises en paiements</b></li> <li>- <b>Animation de la démarche et du label haie</b></li> <li>- <b>Contrôle des exploitations</b></li> </ul>
<b>Coût : 494 000 € (paiement aux agriculteurs + tablette label Haie + frais de réception) + 73 jours de travail</b>	<b>520 000 € (agriculteurs) + 92 jours de travail</b>

**Animation des sites NATURA 2000 sur la Crau :**

*Objectif : Favoriser la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêts communautaires des sites Crau centrale – Crau sèche*

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'animation NATURA 2000</li> <li>- Suivi étude cartographique</li> <li>- Film promotionnel</li> <li>- concours dessin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuite de l'animation NATURA 2000</b></li> <li>- <b>Etude chiroptère</b></li> <li>- <b>maquette pédagogique</b></li> <li>- <b>concours dessin</b></li> </ul>
<b>Coûts : 9 000 € + 229 jours de travail</b>	<b>Coûts environ : 30 000 € + 229 jours de travail</b>

**Conforter les moyens d'action du Syndicat :****Installer durablement le siège social du SYMCRAU :**

Mise en œuvre 2023	Priorités 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement du bail dans les locaux actuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Recherche de financements pour les travaux de rénovation à effectuer du Mas de la Tour</b></li> </ul>
<b>Coûts : 13 560 €</b>	<b>Coûts : 14 000 € (loyer locaux actuels)</b>

## Principes généraux de la construction du budget :

Pour mémoire, l'activité du SYMCRAU connaît une phase de croissance depuis une dizaine d'années liée aux exigences règlementaires et à une attente sociétale croissante sur le plan environnemental. Un plan de rattrapage du niveau des participations statutaires a été conduit entre 2017 et 2020 pour mettre en cohérence les capacités de financement du syndicat et ainsi répondre au niveau d'ambition souhaité par les collectivités. Grâce à l'optimisation systématique des dépenses par la recherche d'un effet levier au travers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'Europe, (permettant de réaliser **3 € d'intervention pour un 1 € de cotisation statutaire**), le programme d'actions 2024 pourra être conduit en maintenant un niveau de cotisation des membres relativement stable (une augmentation du taux de l'inflation à la date du vote du budget est envisagée).

Le financement des services d'expertise et de conseil à l'échelle locale (inférieure à l'échelon communal) sera maintenu dans un cadre conventionnel permettant l'auto-financement total de cette opération.

## Evolution des dépenses et des recettes

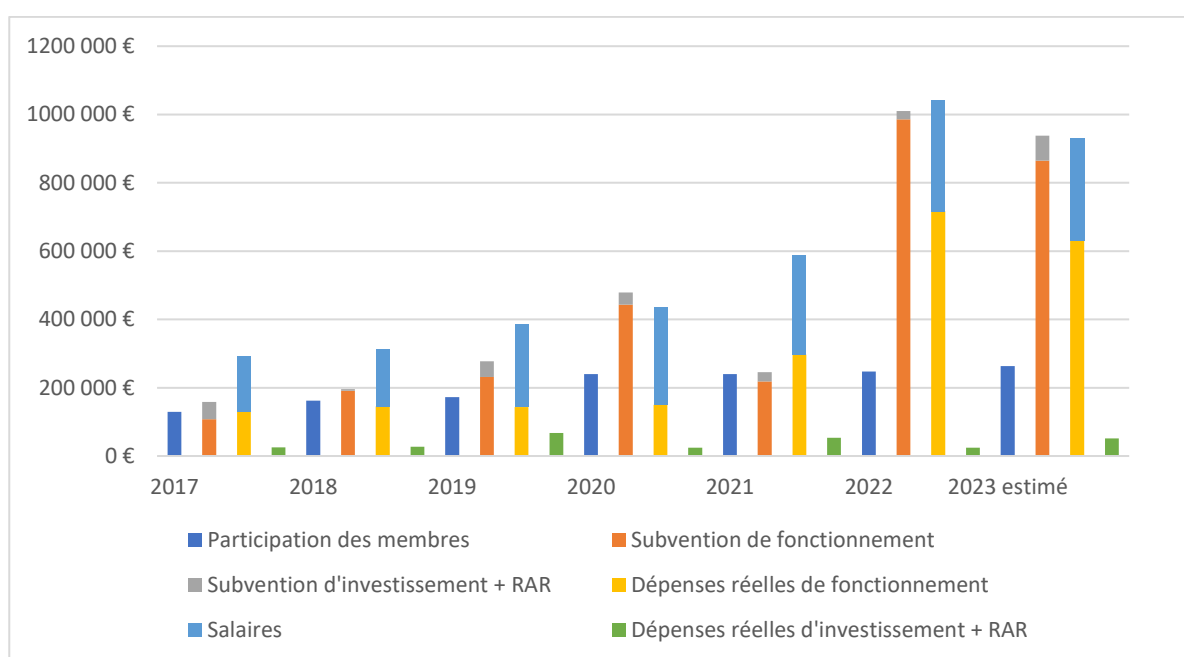


Figure 1 : Etat des dépenses et des recettes depuis 2017

L'année 2024 connaîtra une évolution des dépenses et des recettes dans la continuité de l'année 2023, dû essentiellement à l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau et de la création d'un nouveau modèle hydrogéologique.

Les dépenses d'investissement sont toujours largement inférieures aux dépenses de fonctionnement même si les investissements seront plus conséquents en 2024 (renouvellement potentiel de matériel hydrogéologique en cas de panne, forages dans le cadre de l'étude sur l'aquifère profond et équipement des piézomètres, renouvellement de l'ordinateur de direction). Ceci s'explique par l'action du syndicat principalement axée sur des opérations d'études, d'expertises et d'animation.

En ce qui concerne les recettes, les participations statutaires sont relativement stables (suivi de l'inflation) et les recettes issues des subventions (Agence de l'Eau principalement ainsi que Région, Département et ARS) seront en baisse (Subventions 2020 et 2021 de la Région payées sur l'exercice 2023), 1<sup>er</sup> acompte de l'Agence de l'Eau perçu en 2022 pour les PSE à reverser aux agriculteurs beaucoup plus important que les montants dus aux agriculteurs en 2022 (soit +243 926 € perçus qui seront certainement régularisés par l'Agence de l'eau sur l'année 2024).

## La masse salariale

La masse salariale représentera environ 30% des dépenses de fonctionnement en 2024 (hors amortissements et résultat reporté). Elle est légèrement en hausse par rapport à l'année 2023. Ceci s'explique par le retour de disponibilité de la directrice au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 pour tous les agents publics.

En 2023 il y a eu beaucoup de mouvements de personnel, le SYMCRAU fonctionnait avec :

DIRECTRICE	TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION 90%	DEPART au 18/06/2022 (congé, récupération) puis en disponibilité depuis le 30/09/2022 jusqu'au 31/12/2023
HYDROGEOLOGUE	TEMPS PLEIN	Recrutement au 1/11/2022
HYDROGEOLOGUE	TEMPS PLEIN	Mutation dans une autre collectivité (Bretagne) au 16/06/2023
CHARGE DE MISSION SAGE + INTERIM DE DIRECTION	TEMPS PARTIEL DE DROIT 80%	
CHARGE DE MISSION CONTRAT DE NAPPE	TEMPS PLEIN	Démission au 18/05/2023 changement de région
CHARGE DE COMMUNICATION – PEDAGOGIE A L'ENVIRONNEMENT	TEMPS PLEIN	Démission au 15/08/2023
RESPONSABLE ADMINISTRATIF FINANCIER-RH	TEMPS PLEIN	
CHARGE MISSION ANIMATION NATURA 2000	TEMPS PLEIN SUR POSTE NON PERMANENT	Recrutement au 19/04/2022
HYDROGEOLOGUE	TEMPS PLEIN	Recrutement au 10/10/2023
CHARGE DE PEDAGOGIE A L'ENVIRONNEMENT	TEMPS NON COMPLET SUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Recrutement au 06/11/2023, démission de l'agent au 30/11/2023 (durant période d'essai)

Pour l'année 2024, ce sont environ 5,7 Equivalents Temps Plein qui seront nécessaires, répartis sur 5 postes permanents et 1 poste non permanent dont 1 temps partiel de droit pour élever un enfant (80%) sur poste permanent et 1 temps partiel sur autorisation (90%) sur poste permanent. Le recrutement d'un agent à temps non complet (28h) chargé de pédagogie à l'environnement est envisagé sur 2024.

**Les charges de personnel prévues en 2024, s'élèveront à environ 412 000 €.**

## Le budget de fonctionnement consacré aux actions

Outre les missions habituelles de suivi de la nappe, l'année 2024 sera marquée par l'instruction par les services de l'Etat du dossier d'urgence du SAGE (passage en comité d'agrément 1<sup>er</sup> trimestre 2024, arrêtés préfectoraux attendus sur le périmètre du SAGE et la composition de la CLE avant la fin de l'année) ainsi que le démarrage de nouveaux projets :

- Etude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau
- Etude pour la labellisation EPTB du SYMCRAU
- Lancement du marché du futur modèle hydrogéologique de la nappe adapté afin de répondre aux commandes des services de l'Etat et des membres
- Actions du contrat de nappe (fin du programme pédagogique, films ...)
- Etude chyroptères (NATURA 2000)
- Maquette Natura 2000

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement liées aux actions seront en légère baisse. Le budget prévu à l'article 617 (frais d'étude) s'élèvera à environ **280 000 €** contre 326 000 € prévu en 2023 soit une baisse des dépenses prévisionnelles de 46 000 €. Le budget prévu à l'article 6238 (frais divers de publicité) sera d'environ **33 000 €** (films promotionnels contrat de nappe, concours dessin Natura 2000, maquette pédagogique Natura 2000), et à l'article 6288 (autres services extérieurs) sera d'environ 28 500 € (programme pédagogique entre autres qui sera fini en 2024). Ces dépenses n'ont pas pu être réalisées sur le budget 2023.

### Evolution des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel, frais d'études, frais divers de publicité et autres services extérieurs sont stables. Les crédits prévus pour 2024 s'élèvent à environ **120 000 €** également). Ceci témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses à caractère général malgré l'augmentation de la masse salariale.

### Le budget d'investissement

**Le budget d'investissement est généralement plus faible que le budget de fonctionnement** (CF figure 1). Ceci s'explique encore une fois par les **missions statutaires du SYMCRAU davantage orientées vers des études, des suivis, de l'animation territoriale de la politique de l'eau nécessitant un capital humain spécialisé** (donc du fonctionnement).

Les investissements réalisés par le SYMCRAU depuis sa création correspondent donc à du matériel informatique, trois véhicules, des études préalables à des travaux, des travaux de forage et des équipements d'hydrométrie.

Pour 2024, l'essentiel des dépenses d'investissement correspond à la construction de piézomètres et de l'équipement associé dans le cadre de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau (202 000 €), ces dépenses étaient à l'origine prévues sur les budgets 2022 et 2023, mais le projet a pris du retard dû en partie à la sécheresse 2022 qui a conduit à une réorientation plus opérationnelle des études, et surtout au désengagement de plusieurs financeurs, ce qui a contraint l'équipe technique à redéfinir le plan de financement avec les financeurs. Initialement le SYMCRAU avait envisagé une thèse sur le miocène en partenariat avec la faculté de Rennes, mais afin d'avoir une approche plus opérationnelle et des résultats plus rapide, le SYMCRAU a souhaité faire appel dans le cadre de marchés publics à des prestataires spécialisés dans le domaine. À la suite d'un désengagement d'une partie des financements par le département (sur la partie investissement 40% financés au lieu de 50% négociés en amont du projet), mais également de la baisse des subventions de l'ARS (sur la partie fonctionnement), le SYMCRAU a dû solliciter l'Agence de l'Eau RMC pour combler les financements perdus et donc a dû revoir son plan de financement.

Il est prévu également dans le budget l'achat d'un ordinateur (pour la direction) et éventuellement si besoin de logiciels, l'achat de sondes salinité et éventuellement l'achat de sondes piézométriques pour le suivi de la nappe en cas de panne.

**Les dépenses d'investissement 2024 au stade du budget primitif sont en baisse par rapport à l'année 2023.** Ainsi, elles **s'élèveront en 2024 à environ 225 000 €** (contre 257 000 € prévus en 2023 (hors opération patrimoniale, amortissements et restes à réaliser)).

### Endettement

Le SYMCRAU a réussi la montée en puissance progressive depuis sa création **sans contracter d'emprunt** tout en s'équipant et en réalisant des travaux.

Le projet **d'installation pérenne dans des nouveaux locaux** reste à l'étude avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence. Le SYMCRAU est dans l'attente d'un rendez-vous avec la Métropole afin de connaître les orientations choisies par cette dernière.

## Encadrement du chiffrage des ressources

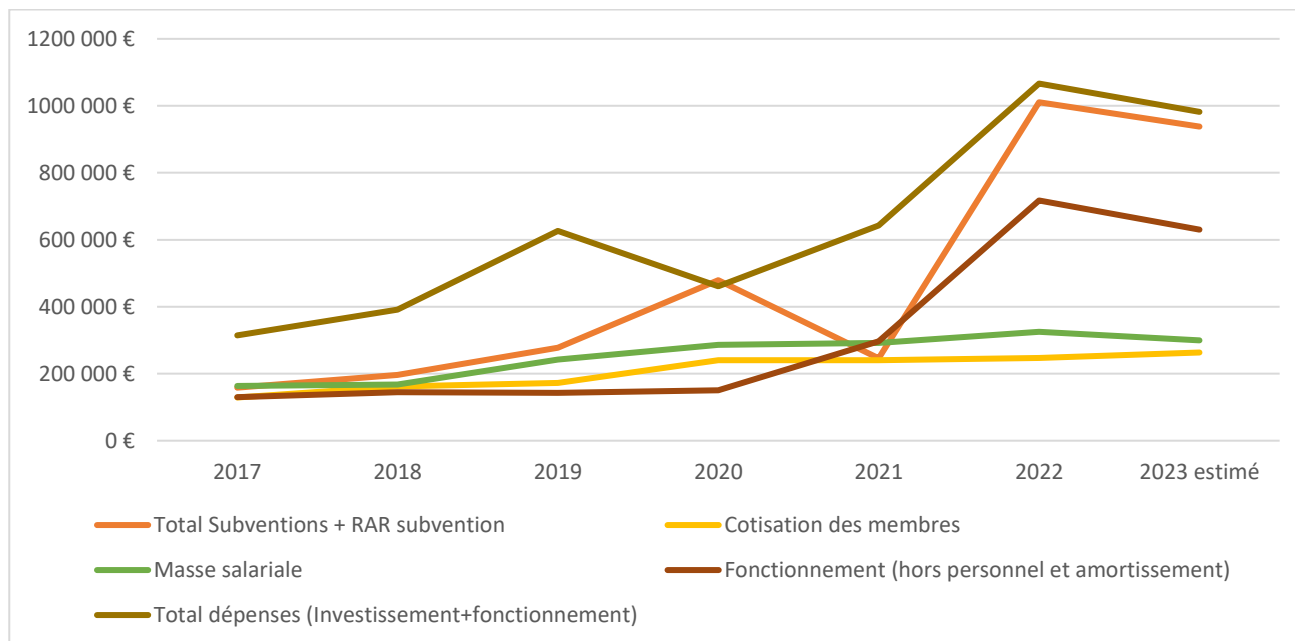


Figure 2 : Evolution des dépenses et de recettes

## Les subventions :

Un effet levier est systématiquement recherché par la mobilisation de co-financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du département, de l'Etat et de l'Europe sur les postes techniques et les actions que met en œuvre le SYMCRAU. Si bien que **pour 1€ de cotisation statutaire, le SYMCRAU réalise 3 € d'intervention (Cf figure 2)**

**1€ de contribution statutaire = 3€ d'interventions**

Ainsi, malgré le désengagement des crédits européens FEDER en 2013 et le désengagement partiel de la Région ces dernières années, **la part des subventions de fonctionnement dans les recettes est toujours prépondérante**. Elles correspondent essentiellement à des soldes et acomptes de subventions pour les postes, le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe, les PSE et la subvention d'exploitation de la Région acompte de 35 000 € attendu (sur 50 000 € subventionné annuellement (2022-2024)). Les recettes sont en légères baisses. Ceci s'explique par :

- Des soldes d'anciennes subventions rentrés sur l'exercice précédent (2023)
- D'un acompte moins conséquent de la subvention PSE aux agriculteurs, attendu sur 2024 (car un gros acompte représentant 30% de la subvention totale aux agriculteurs a été perçu par anticipation sur l'exercice 2022)

En 2024, les subventions s'établissent aux alentours **de 581 000 € et représentent environ 68%** des recettes réelles (en majorité en section de fonctionnement) contre 75% en 2023.

Cependant, ce modèle économique nécessite une trésorerie suffisante permettant de financer les avances inhérentes aux modalités de versement des subventions après paiement.

## Les cotisations statutaires des membres :

La répartition des cotisations des membres est définie par application d'une clé fixée dans les statuts. La montée en puissance du Syndicat est liée à son déploiement progressif depuis sa création. Actuellement toujours en dynamique de progression au bout de 18 ans d'existence, **les attentes des membres et des partenaires institutionnels demeurent croissantes**.



Pour rappel le Syndicat a été créé avec 45 000 € de participations statutaires totales en 2006, le budget du SYMCRAU a fait l'objet de deux phases de réévaluation en 2011 (100 000€) puis avec un programme de rattrapage sur 3 ans appliqué sur les années 2017-2020 (240 314.10 €) permettant de mettre en adéquation ambitions politiques, attentes opérationnelles et moyens alloués.

**Comme pour le budget 2023, une augmentation des participations statutaires des membres est envisagée en 2024 afin de suivre l'évolution de l'inflation. Le taux appliqué sera celui connu au moment du vote du budget 2024, en février 2024 (certainement aux alentours de 5%).**

**En conclusion, le budget global du syndicat est en baisse par rapport à 2023 (environ 102 000€) dû à une baisse des dépenses dans le chapitre 11 (moins de dépenses en étude et prestations de services) car une grande part du travail de cette année a été réalisé en régie (remplacement des sondes, refonte des bulletins mensuels et annuels, mise en conformité du projet PSE avec la nouvelle PAC, etc.). Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et la recherche systématique d'un effet levier à travers des subventions, les nouvelles actions engagées n'occasionnent pas d'augmentation significative de la participation des membres au budget 2024, seule une augmentation des participations correspondant à l'inflation au moment du vote du budget est envisagée.**

#### **Le rapport entendu, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :**

- D'adopter le Rapport d'orientation budgétaire qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.



**Annexe 1 : Participations financières des membres envisagées pour l'exercice 2024**  
**(Sous réserve du vote du budget)**  
**(Calcul avec taux d'inflation à titre indicatif)**

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2023	PARTICIPATION 2024 ENVISAGEE 5%
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	158 459,11 €	166 382,07 €
ACCM	19,20%	49 960,70 €	52 458,74 €
AUREILLE	0,80%	2 081,69 €	2 185,77 €
MOURIES	0,80%	2 081,69 €	2 185,77 €
GPMM	18,30%	47 618,80 €	49 999,74 €
<b>TOTAL MEMBRES STATUTAIRE TAUX</b>		<b>260 201,99 €</b>	<b>273 212,09 €</b>
CA13	FORFAIT	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	FORFAIT	100,00 €	100,00 €
<b>TOTAL MEMBRES FORFAIT</b>		<b>3 100,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>
<b>TOTAL MEMBRES</b>		<b>263 301,99 €</b>	<b>276 312,09 €</b>